

SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Le SYCTOM inscrit la lutte contre le réchauffement climatique comme objectif prioritaire

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a la responsabilité du traitement des déchets de la moitié de la population de l'Île-de-France, soit près de 10% de la population nationale.

Le syndicat est déjà durablement engagé dans une politique de protection de l'environnement et de maîtrise de ses impacts. Il aborde désormais une phase de réflexion stratégique globale sur ses activités au regard de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les instances scientifiques et économiques internationales¹ travaillent sur les causes du phénomène et les mesures pour le limiter. Les résultats les plus positifs sont attendus des actions sur l'énergie et les déchets, puis de celles sur les transports.

Les sources d'énergie renouvelables n'émettent que peu, voire pas de gaz à effet de serre, et l'Union européenne s'est fixée comme objectif d'en utiliser au minimum 30% d'ici 2020.

Responsable de 50% de la consommation énergétique finale, le secteur du chauffage et du refroidissement devra largement intégrer les énergies renouvelables.

Enfin, l'Union européenne estime que le développement de sources d'énergie alternatives aux énergies fossiles améliorera la sécurité de son approvisionnement énergétique.

Sur cette problématique globale, une échelle pertinente se situe au niveau des grandes agglomérations urbaines qui doivent créer des synergies pour développer des actions d'aménagement concrètes. En France sur le territoire du SYCTOM, le Conseil de Paris sera saisi d'un Plan Climat à l'automne prochain et la Région Ile de France a également engagé une réflexion sur le sujet.

Atouts et perspectives

Une contribution déjà significative car les déchets sont source d'énergie

Dans la zone centrale de l'agglomération parisienne, le SYCTOM contribue déjà à la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de deux façons.

Le SYCTOM fournit la moitié de l'énergie distribuée par le réseau de chaleur de la CPCU à partir de la combustion des déchets ménagers résiduels. Ceux-ci sont composés pour moitié de biomasse². L'énergie produite actuellement par ses trois centres de valorisation énergétique permet d'éviter la consommation de 300 000 tonnes équivalent pétrole pour chauffer et fournir l'eau chaude sanitaire de 300 000 équivalents-logement, soit une population de 1 200 000 personnes.

Par ailleurs, pour réduire la pollution due au trafic routier, le SYCTOM

- limite les déplacements en traitant les déchets au cœur des bassins de production,
- développe les transports alternatifs à la route, 40 % des tonnages sortants des centres sont déjà transportés par le rail ou la voie d'eau.

Des pistes de progrès

D'ici 2012, deux des projets lancés par le SYCTOM de l'Agglomération parisienne valoriseront la biomasse (déchets fermentescibles, boues) qui sera transformée en biogaz et en compost.

Comme énergie primaire, la biomasse peut se substituer aux carburants fossiles pour produire du biocarburant ; elle peut aussi produire du gaz pour des applications industrielles et domestiques.

Une étude à venir

Dans un premier temps, le syndicat lance une étude qui permettra d'évaluer :

- les quantités de gaz à effet de serre émises par la gestion globale du traitement et de la valorisation des déchets du SYCTOM,
- les avantages de la valorisation actuelle, au regard de l'existence de réseaux de chauffage urbain, de la proximité du traitement, de sa hiérarchisation (prévention, réutilisation, tri-recyclage, valorisation),
- les gains en matière d'émissions de GES liés à la politique à long terme du SYCTOM.

Elle comportera un volet qui présentera les axes de progrès dans ce domaine.

Compte-tenu du lien entre chauffage urbain et traitement des déchets sur le territoire du SYCTOM, cette étude sera menée conjointement avec celle que la CPCU engage par ailleurs.

Des synergies à créer au niveau des collectivités et des réseaux de chauffage

Les enjeux sont tels qu'il faut impérativement mettre en œuvre des coopérations et des synergies nouvelles pour faire émerger des solutions réalistes et positives.

Les collectivités territoriales doivent devenir les acteurs principaux de cette discussion, car elles seules peuvent avoir une visibilité à long terme de leur action.

Il s'agit en effet d'investissements à réaliser, liés à l'approvisionnement énergétique de la région capitale, à la maîtrise des coûts de chauffage, et à la réaction face à l'augmentation dangereuse de la teneur en CO₂ de l'atmosphère pour les équilibres climatiques.

Les actions qui contribueront de façon significative à la baisse des émissions de carbone devront porter sur :

- le développement du réseau de chauffage urbain,
- l'augmentation de la part d'énergies d'origine non fossile dans ses outils de production,
- l'organisation d'interconnexions avec les réseaux de communes voisines,
- le déploiement des transports de matériaux par le fleuve ou par le rail.

La gestion des déchets contribuera alors de façon bien plus significative à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

¹ **Instances** : le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le Conseil européen, plus récemment le "C40" (sommet des grandes métropoles mondiales), l'Union européenne

² **biomasse** : la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (comprenant les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux